

## Lancement du site Internet [www.healthandbeauty-info.be](http://www.healthandbeauty-info.be)

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Doc                 | a140006    |
| Date de publication | 08/12/2012 |
| Origine             | NR         |
| Thèmes              | Internet   |

*Le Conseil national de l'Ordre des médecins est interrogé concernant le lancement du site Internet [www.healthandbeauty-info.be](http://www.healthandbeauty-info.be).*

Avis du Conseil national :

En sa séance du 8 décembre 2012, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné votre courriel du 6 juin 2012 concernant le lancement du site Internet [www.healthandbeauty-info.be](http://www.healthandbeauty-info.be).

L'objectif de ce site est d'informer les citoyens en matière de chirurgie oculaire au laser, de chirurgie esthétique et d'art dentaire.

Le Conseil national n'est pas compétent à l'égard d'initiatives privées.

Cependant, votre question intéresse un domaine réglé par la loi du 6 juillet 2011 interdisant la publicité et réglementant l'information relative aux actes d'esthétique médicale.

Le Conseil national estime préférable que l'information soit donnée par un site Internet sous les auspices d'une association scientifique de la spécialité concernée.

En ce qui concerne les adresses de contact des médecins exerçant les spécialités que vous citez, l'expérience enseigne qu'en raison de leur volatilité, il n'est pas possible de les rassembler et de les tenir à jour correctement, ce qui enlève beaucoup de sa valeur à votre proposition.

En ce qui concerne la création d'un forum où les patients peuvent donner leur avis concernant l'information et le traitement proposés par le médecin, l'expérience enseigne également que ce genre de forum est immédiatement et inévitablement submergé de communiqués subjectifs, ce qui n'apporte pas de réponse au citoyen qui recherche une information objective.